

## DECISION COMMUNAUTAIRE 024-2025

L'an deux mille vingt-cinq le 19 mai

### OBJET : VIREMENTS DE CREDITS N° 1 AU Budget Annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal 2025

**VU** la délibération n°086-2023 en date du 11 décembre 2023 l'autorisant conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57 à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des crédits inscrits dans chaque section,

**VU** la délibération n°006-2025 en date du 14 avril 2025 portant adoption du budget Annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur

**Le Président**

**DECIDE**

**Article 1 : de PROCEDER** aux virements de crédits tels qu'annexés

**Article 2 : le Directeur Général des Services** est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- A Monsieur le Préfet de Vaucluse
- A Madame la comptable de la collectivité

**Jean-François PERILHOU**  
**Président,**



19/05/2025

**Edition de Décision Modificative****Décision modificative n°1 (virement de crédit)**

Description : Virement interne 1

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
DF 014 7398 633	500,00		
DF 65 65568 633		500,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		500,00
	Réductions		500,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	500,00
Solde Réductions	500,00
Ouv. - Réd.	